

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

1. Présence au CFAa-Site de Wintzenheim

Présence au CFAa du Haut-Rhin :

CAPA	- 12 semaines/an
Bac Pro	- 20 semaines/an + heures individualisation
BTSA TC	- 1350 heures sur les deux années selon le calendrier

2. EMPLOI DU TEMPS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
		8h10 – 9h05	8h10 – 9h05	8h10 – 9h05	8h10 – 9h05
	9h10 – 10h05	9h10 – 10h05	9h10 – 10h05	9h10 – 10h05	9h10 – 10h05
Pause					
	10h15 – 11h10	10h15 – 11h10	10h15 – 11h10	10h15 – 11h10	10h15 – 11h10
	11h15 – 12h10	11h15 – 12h10	11h15 – 12h10	11h15 – 12h10	11h15 – 12h10
Pause de midi					
	13h25 – 14h20	13h25 – 14h20	13h25 – 14h20	13h25 – 14h20	
	14h25 – 15h20	14h25 – 15h20	14h25 – 15h20	14h25 – 15h20	
Pause					
	15h30 – 16h25	15h30 – 16h25	15h30 – 16h25	15h30 – 16h25	
	16h30 – 17h25	16h30 – 17h25	16h30 – 17h25	16h30 – 17h25	

3. AUTORISATIONS DE SORTIE

Les apprentis ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement en dehors des heures de cours et chaque fois qu'un cours ne peut avoir lieu.

4. TRANSPORTS

① TRANSPORTS SNCF –TER (Arrêt St Gilles) Lignes Colmar ↔ Metzéral

Horaires disponibles sur [www.ter-sncf.com/alsace et en gare SNCF](http://www.ter-sncf.com/alsace_et_en_gare_SNCF)

L'arrêt St Gilles n'est desservi qu'aux horaires de début et de fin de cours d'une journée classique.

② BUS TRACE :Ligne 5 de Wintzenheim St Gilles vers Colmar Théâtre

Infos utiles sur www.trace-colmar et au 03.89.20.80.80

Pour d'autres horaires, il est nécessaire de se rendre à l'arrêt Chapelle (à environ ¼ heure du site à pied)

Attention pour certains horaires, le bus ne va pas jusqu'à l'arrêt St Gilles mais à pour Terminus l'arrêt Chapelle (10 minutes à pied)

Pour les voitures, seuls les internes sont autorisés à stationner dans l'enceinte de l'établissement (se munir, à la rentrée, d'une demande d'autorisation prévue à cet effet, à venir récupérer auprès de Mme Zeynep ALBAYRAK, bureau des Ressources Humaines).

5. INTERNAT / EXTERNAT / DEMI-PENSION

Les apprentis pourront opter (annexe "Tarif Hébergement") pour l'un des trois régimes - INTERNAT (I) - EXTERNAT (E) - 1/2 PENSION (D).

Etant donné les difficultés à proposer un hébergement à compter du 1^{er} septembre 2024, chaque demande sera étudiée. **Si une place à l'internat vous a été accordée**, l'inscription engagera impérativement pour l'année complète. Aucun changement de régime ne sera possible en cours d'année. Toute année commencée est due.

Une facture sera envoyée par courrier tous les trimestres. Vous pourrez ensuite faire le paiement par chèque ou par virement. Aucun prélèvement automatique n'est possible !

Les internes doivent apporter dès la 1^{ère} nuit le matériel suivant :

-alèse molletonnée	-couverture ou couette (+housse)
-chaussons d'intérieur	-oreiller ou traversin (+taie)
-nécessaire de toilette	-drap housse + drap si couverture

Les sacs de couchage sont interdits

Tous les apprenants devront apporter des cadenas pour les vestiaires qu'ils peuvent laisser dans une armoire au dortoir d'une semaine sur l'autre.

6. APPLICATIONS PRATIQUES

TOUT APPRENTI SE PRESENTANT A UNE SEANCE D'APPLICATIONS (Travaux Pratiques, EPS) SANS LA TENUE ADEQUATE INDIQUEE CI-DESSUS, NE PARTICIPERA PAS A LA SEANCE ET SERA ENVOYE EN ETUDE OU SERA VOUE A DES TRAVAUX D'UTILITE COLLECTIVE.

7. ASSIDUITE / EXACTITUDE / VIE AU C.F.A.

La fréquentation des cours et applications est obligatoire. La lecture du règlement intérieur met en évidence la grande importance accordée au travail, à l'exactitude, à l'assiduité et au respect des règles de vie au C.F.A.a.

***ABSENCES**

Les autorisations d'absences ne sont accordées qu' **EXCEPTIONNELLEMENT** pour des motifs sérieux .

Il convient d'en faire la demande par écrit, adressée à la Vie Scolaire. L'employeur doit être prévenu de cette absence par l'apprenti, qu'il validera par écrit

En cas d'absence non prévue, la famille et l'employeur sont avertis par téléphone.

La ligne directe de la vie scolaire est le 03.89.27.56.57 .

L'adresse mail : vs-cfa.rouffach@educagri.fr.

La famille doit faire connaître le plus rapidement possible le motif de cette absence.

En cas d'Arrêt de travail une copie de celui-ci est à adresser dans les 48 heures au CFA du Haut-Rhin, site de Wintzenheim. **Toutes absences (sauf raison médicale) peuvent donner lieu à une retenue sur salaire par l'employeur.**

***EXACTITUDE**

Le respect des horaires permet d'éviter des perturbations au niveau des cours et des autres groupes (bruit dans les couloirs, dérangement des études, etc) Une attention particulière est accordée au contrôle des retards, ceux-ci font l'objet de **SANCTIONS IDENTIQUES** à celles consécutives aux absences. En cas de retard, l'apprenti ne peut entrer en cours sans l'autorisation de la vie scolaire.

Le cumul de 3 retards entraîne la saisie d'une ½ journée d'absence.

***REGLE DE VIE EN COMMUNAUTE**

Politesse et respect mutuels entre tous les membres de la collectivité s'avèrent indispensables. Cela suppose également une tenue correcte, adaptée aux circonstances (cours, applications) et accompagnée d'une hygiène corporelle soignée.

8. CONTROLE DU TRAVAIL

Un conseil de classe se tient à la fin de chaque semestre.

Tous les documents concernant les résultats scolaires sont adressés simultanément à la famille et à l'employeur (relevé d'absences...). Par ailleurs, la famille peut suivre le travail de l'apprenti en prenant régulièrement contact avec l'employeur et les formateurs et **en suivant le carnet de liaison CFA/entreprise**, remis à chaque apprenti en début d'année

9. YAPREO

Un code d'accès sur Yparéo est transmis à chaque apprenti, à la famille lors de son arrivée au CFAa ainsi qu'à son employeur. Yparéo permet d'avoir accès aux devoirs à faire, visualiser l'emploi du temps et à diverses informations sur les temps forts du CFAa du Haut-Rhin. **Connectez-vous régulièrement !** Si vous rencontrez un soucis de connection, adressez-vous rapidement à l'administration.

10. SANTE

L'établissement a une infirmerie et celui-ci est sous le contrôle du Service Départemental de la Santé Scolaire. En cas de nécessité, l'infirmier fait appel au médecin. En cas d'urgence, le jeune est dirigé vers l'hôpital. Les frais médicaux et pharmaceutiques sont à la charge des familles.

11. PHOTOCOPIES

Pour ses photocopies personnelles, chaque jeune reçoit en début d'année un code avec 5€ de crédit.